

Rectorat de Clermont-Ferrand
 3 avenue Vercingétorix
 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
 Tél. : 04 73 99 34 31
 Mail. : ce.bacgene@ac-clermont.fr

MONSIEUR LIGUTTI Hugo Enzo
 Romain
 20 B AVENUE DE LA LIBERATION
 63500 ISSOIRE



Application mobile : CycladesVerif

Nom de famille : LIGUTTI
 Prénom(s) : Hugo Enzo Romain
 Né le : 16/03/2006
 A : ISSOIRE (063)
 INE : 080068720CH
 Etablissement : 0630021F LYCEE LA FAYETTE - CLERMONT FERRAND CEDEX 1(0630021F)
 Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS
 Catégorie : SCOLAIRE

Jury : J039

	Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
			Note	Points
Français				
Français écrit		A06 2023	5.00	8.00
Français oral		A06 2023	5.00	11.00
Philosophie			8.00	3.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)			10.00	15.00
Mathématiques			16.00	12.00
Numérique et sciences informatiques			16.00	16.00
Totaux			60.0	717.00

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	09.30 (A06 2023)	27.90	3.00	09.80	29.40
Enseignement moral et civique	1.00	14.00 (A06 2023)	14.00	1.00	10.50	10.50
Langue vivante A (Anglais)	3.00	16.20 (A06 2023)	48.60	3.00	12.30	36.90
Langue vivante B (Espagnol)	3.00	14.00 (A06 2023)	42.00	3.00	11.40	34.20
Enseignement scientifique	3.00	13.60 (A06 2023)	40.80	3.00	11.70	35.10
Education physique et sportive				6.00	17.00	102.00
Sciences de l'ingénieur	8.00	14.20 (A06 2023)	113.60			
Total de coefficients : 40.0				Total de points : 535.00		

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	717.00
Contrôle continu	40.0	535.00
Totaux	100.0	1252.00
MOYENNE FINALE		12.52

Décision du jury :

Admis Mention Assez Bien



A Clermont-Ferrand, le 08 juillet 2024

La Cheffe de la Division

des Examens et Concours

Anne-Catherine HARNOIS

RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.